



Vous souhaitez adhérer au contrat ANAMAAF ?

C'est simple et immédiat

- 01** Contactez votre correspondant dans l'association pour connaître le détail des garanties
- 02** Choisissez un niveau de garantie
- 03** Remplissez le bulletin d'adhésion
- 04** Sans attendre, vos soins peuvent déjà être remboursés !



Vos cotisations

Les cotisations sont déterminées pour l'année civile.

Cotisations Mensuelles TTC 2020

Ventilation	Panier +	Niveau 1	Niveau 2
Enfant (gratuité au 3 ^{ème})	27,66 €	31,81 €	36,59 €
Jusqu'à 34 ans	30,03 €	38,61 €	44,39 €
De 35 à 44 ans	37,54 €	51,46 €	61,76 €
De 45 à 49 ans	54,05 €	65,62 €	78,74 €
De 50 à 59 ans	67,13 €	77,20 €	92,64 €
60 et plus	81,25 €	93,44 €	116,82 €



Votre Espace perso

Votre espace réservé est totalement sécurisé et disponible sur www.harmonie-mutuelle.fr



- Suivre mes remboursements en un clic
- Télécharger ma carte mutualiste
- Consulter mes garanties
- Modifier mes coordonnées
- Accéder à mes avantages
- Contacter facilement ma mutuelle



Harmonie & Moi

La nouvelle application mobile qui facilite vos échanges avec la mutuelle.

Téléchargez notre application Harmonie Mutuelle



En partenariat avec

LSN Assurances : Société de Courtage d'assurance. 1 rue des Italiens 75431 PARIS cedex 09 - SAS au capital de 3.978.810,90 € - RCS Paris 388 123 069. N° TVA FR 37 388 123 069. N° ORIAS : 07 000473. www.orias.fr.

Kalivia, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 626 552. Siège social : 122, rue Javel - 75015 Paris.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

Tarifs 2020



UNE PROTECTION COMPLÉMENTAIRE POUR VOTRE SANTÉ



ANAMAAF
Accueillons-ensemble

Votre couverture santé adaptée à vos besoins

Harmonie Mutuelle vous propose 3 niveaux de garanties au choix.



Soins courants et pharmacie

» Des remboursements performants allant jusqu'à 210 % pour vos consultations chez votre médecin généraliste ou chez des spécialistes, pour vos examens de laboratoire, vos actes d'imagerie...



Hospitalisation et maternité

» Des forfaits pour vous permettre d'effectuer un séjour à l'hôpital dans les meilleures conditions : chambre particulière, forfait accompagnement...
» Une indemnité naissance jusqu'à 200 €/an.



Optique

Près de 5 200 centres d'optique partenaires

» Montures : remboursement jusqu'à 120 € tous les 2 ans.
» Verres : jusqu'à une prise en charge intégrale* par verre tous les 2 ans.
» Lentilles : remboursement jusqu'à 200 € par an.



Audio

Près de 3 500 centres d'audioprothèse partenaires

» Prothèses auditives : remboursement jusqu'à 600 € par oreille.



Dentaire

Plus de 3 000 chirurgiens-dentistes partenaires

Prise en charge de soins non remboursés par le régime obligatoire :
» jusqu'à 300 € sur les bridges fixes définitifs,
» jusqu'à 300 € par implant,
» jusqu'à 200 € par an en parodontologie.



Médecines douces

Près de 450 ostéopathes

» Un forfait médecines douces inclus dans votre garantie :
Ostéopathie, Chiropractie et Microkinésithérapie.



Bien plus que des remboursements de soins !

Des services de prévention pour rester en bonne santé

- » Un service d'accompagnement individuel en ligne.
- » Des programmes adaptés à chaque moment de vie : le programme < La santé de votre enfant > pour accompagner les parents et aider leurs jeunes enfants à bien grandir ; le programme < Demain s'invente aujourd'hui > destiné aux séniors.
- » Des bons plans dans les domaines du sport, du bien-être, des soins corporels ... grâce au Programme Avantages Harmonie.

Un accompagnement en toutes circonstances

- » Assistance à domicile en cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou de maternité.
- » Soutien psychologique.
- » Aide aux aidants.
- » Protection juridique.

Des soins de qualité à un coût maîtrisé

- » Le réseau partenaire d'Harmonie mutuelle : Bénéficiez de réductions sur vos verres et vos montures dans notre réseau partenaires Kalivia-Kalixia pour l'optique, l'audio, le dentaire et l'ostéo : des prix négociés, et des remboursements majorés.
- » Le conventionnement hospitalier mutualiste : pas d'avance de frais, dépassements d'honoraires contenus.
- » Un dispositif de téléconsultation pour consulter un médecin en direct 24h/24 et 7j/7.
- » Le tiers payant : pas d'avance de frais auprès de nombreux professionnels de santé.

* La prise en charge intégrale s'entend dans la limite des maxima du contrat responsable